



COMPTE-RENDU  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

23/08/2021

Date d'affichage :

23/08/2021

Conseillers en fonction : 19

Absents : 7

SEANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Sous la Présidence de M. Alain FUCHS, Maire

Présents à l'ouverture de la Séance : Tous les conseillers sauf

- Mme BURKHARDT Andrée, excusée
- Mme HASENFRATZ Rachel, excusée
- Mme CRONMULLER Martine, excusée
- M. SIGRIST Benoît, excusé
- Mme DE HATTEN Céline, excusée
- M. JUNG Jean-Louis, excusé
- M. PENNEC Jean-Marie, excusé

Pouvoirs : 3

Mme BURKHARDT Andrée a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe

M. SIGRIST Benoît a donné procuration à M. FUCHS Alain

M. JUNG Jean-Louis a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des séances du 2 juillet 2021
- DEL21-42 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
- DEL21-43 CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME D'ALSACE MARCHES PUBLICS
- DEL21-44 AUTORISATION D'ENCAISSER UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE WOERTH
- DEL21-45 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PROTECTIONS CONTRE LE COVID-19 CONVENTION DE REFACTURATION
- DEL21-46 DECISION MODIFICATIVE 1 – REGULARISATION BUDGETAIRE
- DEL21-47 CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE
- DEL21-48 MUSEE DE LA BATAILLE DU 6 AOUT 1870 ACQUISITION DU TABLEAU DETAILLE
- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à 19H05 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse Mmes BURKHARDT Andrée, HASENFRATZ Rachel, CRONMULLER Martine, M. SIGRIST Benoît, Mme DE HATTEN Céline, Mrs JUNG Jean-Louis et PENNEC Jean-Marie et informe l'assemblée que Mme BURKHARDT Andrée a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe, M. SIGRIST Benoît a donné procuration à M. FUCHS Alain et JUNG Jean-Louis a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas.

Il accueille également M. Emmanuel GAUCHER, Président et M. Stéphane BOYON, membres des Centrales Villageoises du Nord Alsace ATENA pour présenter le projet d'installation et d'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle.

Calcul du quorum :  $19 / 2 = 10$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

➤ Désignation du secrétaire de Séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance, Mme KAPFER Estelle.

➤ Modification de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ajout de la (des) délibération(s) :

**DEL 21-49 VOIRIE – CREATION D'ENTREE CHARRETIERE – PARTICIPATION FINANCIERE DES PETITIONNAIRES  
DEL 21-50 DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications apportées à l'ordre du jour.

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/07/2021

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021 qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

⇒ Décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain :

Date de réception	Section	Parcelle	Adresse	Surface m <sup>2</sup>	caractéristiques	Décision	Date de décision
29/07/2021	16	469	2 rue Molière	654	Bâti sur terrain propre	N.P.	05/08/2021
02/08/2021	2	50	27 rue de l'Eglise	554	Bâti sur terrain propre	N.P.	05/08/2021

\* N.P. : Non préemption

**DEL 21-42 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Municipal, après en avoir délibéré, décide **par 13 voix pour et 2 abstentions (Mrs FUCHS Alain et LOGEL Steeve)** approuve le projet de mise à disposition de la toiture communale précitée pour l'installation de panneaux photovoltaïques par la SAS Centrales Villageoises du Nord Alsace ATENA ;

**DEL 21-43 APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME D'ALSACE MARCHES PUBLICS**

Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés **décide** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit et **approuve** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services.

**DEL 21-44 PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE WOERTH DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN ROBOT DE TONTE DU STADE DE FOOT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **par 14 voix pour et 1 abstention (M. LE BORGNE Philippe)** d'adopter l'encaissement d'une aide de l'Association Sportive de Woerth d'un montant de 9 835,66 € dans le cadre de l'acquisition et de l'installation d'un robot de tonte au Stade de foot.

**DEL 21-45 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE PROTECTION CONTRE LE COVID-19 – CONVENTION DE REFACTURATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'adhérer** au groupement de commande qui avait été mis en place par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn en 2020 pour l'achat de matériel de protection contre le Covid-19.

## DEL 21-46 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter la rectification du budget primitif 2021 de la Commune.

## DEL 21-47 CREATION D'UN EMPLOI DE « RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE »

Le Conseil Municipal, décide par 14 voix et 1 abstention (M. RUTSCH François) d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

## DEL 21-48 MUSEE DE LA BATAILLE DU 6 AOUT 1870 – ACQUISITION DU TABLEAU D'EDOUARD DETAILLE

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'acquisition du tableau d'Edouard Detaille illustrant la *charge des Cuirassiers dans le village de Morsbronn*, au prix de 30 000€ et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Régional d'acquisition pour les musées, sous réserve de l'avis de la Commission Scientifique Régionale.

## DEL 21-49 VOIRIE – CREATION D'ENTREE CHARRETIERE – PARTICIPATION FINANCIERE DES PETITIONNAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide** que si l'abaissement du trottoir est effectué indépendamment de toute opération de construction ou d'aménagement, la Commune réclame le remboursement intégral des frais qu'elle a engagé pour abaisser la bordure de trottoir au bénéficiaire de cet aménagement.

- **décide** que lorsque les travaux sont effectués par la Commune dans le cadre d'une opération de construction ou d'aménagement, ils revêtent le caractère d'un équipement propre à cette opération et sont mis à la charge intégrale du bénéficiaire de la « bordure bateau ».

- **décide** que les travaux seront réalisés par une entreprise de travaux publics sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune et facturés au pétitionnaire, sous l'accord préalable du pétitionnaire.

- **dit** qu'à titre exceptionnel, les travaux peuvent être réalisés par une entreprise de travaux publics agréée par la Commune, avec paiement direct du pétitionnaire à l'entreprise, après accord du gestionnaire de la voirie.

- **dit** que les demandeurs devront compléter une demande de travaux qui sera accordée par le Maire ou son représentant.

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations de réalisation d'abaisséments de trottoirs et à engager les travaux suivant les décisions de la présente délibération.

## DEL 21-50 DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte d'apporter au budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recette.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20H32.



Woerth, le 3 septembre 2021

Le Maire,

Alain FUCHS